

**DEC112608DAJ**

Décision portant délégation de signature (direction des affaires juridiques)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 090136DAJ du 2 novembre 2009 portant nomination de Mme Valérie Hospital aux fonctions de responsable du pôle Accord, propriété intellectuelle et valorisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 110653DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2011 portant nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 110856DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de M. Jean-Eudes Fomentèze aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 110858DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de responsable du pôle nouvelles technologies, responsabilités de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy aux fonctions de délégué aux élections et secrétaire du conseil d'administration ;

**Vu** la décision n° 112604DAJ portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de directeur des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 112605DAJ portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :

**a) En matière de contentieux :**

- L'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- Les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévues par les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

**b) En matière de dons et legs :**

Les actes consécutifs à l'acceptation des dons et legs dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

**c) En matière d'élections :**

Les actes relatifs à l'organisation et à l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, dans le cadre des instances du CNRS et du comité national de la recherche scientifique.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Isabelle Longin, directrice adjointe des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Art. 3.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, et de Mme Isabelle Longin, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Myriam Fadel, Mme Valérie Hospital, Mme Marine Forissier et à M. Jean-Eudes Fomentèze, responsables juridiques au sein de la direction des affaires juridiques ainsi qu'à M. Jean-Jacques Rivy, délégué pour les élections et secrétaire du conseil d'administration, à l'effet de signer, au nom du président, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 4.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 janvier 2012

Alain Fuchs